

**Séance du Conseil général du 9 juillet 2018**  
**à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

---

Président : M. Vincent Berger

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

1. Appel

Monsieur le Président, Vincent Berger : je souhaite la bienvenue à Madame le Maire, à Messieurs les Conseillers communaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à Mesdames et Messieurs les représentants des médias. Je procède à l'appel.

Madame Andrée Guenat et Monsieur Alain Paupe sont excusés.

Les membres du Conseil communal sont tous présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 23 du 13 juin 2018
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

Monsieur Jacky Epitoux : au point 8, la motion a été déposée par Pierre-Alain Frésard et moi-même. Je propose donc une modification de l'ordre du jour.

Au vote, la modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour modifié est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 mars 2018
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2017  
b) Discuter et approuver les comptes 2017
6. Discuter et approuver la modification du Règlement concernant le statut du personnel communal
7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Asef Khan Mohmand et ses enfants Azan Khan et Ariyyan Khan et fixer la finance d'admission
8. Traitement de la motion de M. Jacky Epitoux (LL) et M. Pierre-Alain Frésard (PCSI) intitulée : "Ratification des actes juridiques relatifs à la propriété foncière du secteur de l'Orée"
9. Traitement de la motion de M. Pierre-Yves Dubois (PS-Les Verts) intitulée : "Diminution de la contribution du Canton du Jura aux frais de transport des élèves-Gros soucis pour les parents habitant l'extérieur du village"
10. Nominations :  
Election d'un membre à la Commission d'estimation  
Election d'un membre à la Commission d'urbanisme

## 2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 mars 2018

Monsieur Martial Farine : à la page 9, j'ai certainement fait un lapsus, j'ai voulu dire cantonales à la place de communales. J'aimerais que l'on corrige cela et qu'on mentionne "les instances cantonales". Ça a son importance.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucun autre commentaire et est donc considéré comme accepté tacitement.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je remercie une nouvelle fois Marlyse pour son très bon travail.

## 3. Communications

### Conseil général

Monsieur le Président, Vincent Berger : j'ai plusieurs communications qui viennent d'arriver que je vais vous faire passer pour que vous puissiez en prendre note. De plus, j'ai reçu la démission de Monsieur Paul-Justin Boillat à la Commission d'urbanisme le 18 avril dernier, je vous la soumet également. Voici le contenu de ces diverses informations :

Question écrite : "*Groupe PS/Les Verts. Qui sont les représentants de notre commune dans les syndicats intercommunaux et les commissions intercommunales ? Plusieurs syndicats intercommunaux, commissions intercommunales, voire commissions cantonales ont un impact sur les affaires communales et parfois sur ses finances. Nous connaissons le SEF (syndicat des eaux des Franches-Montagnes), le Centre de Loisirs des Franches-Montagnes, mais nous souhaitons connaître les autres commissions où siègent des citoyens rudisylvains et qui sont nommés ou proposés par le Conseil communal. D'autre part, nous voudrions savoir s'il existe des commissions communales où siègent des membres d'autres communes ou du canton, en compagnie de membres du Conseil communal (syndicat des chemins par exemple). Nous souhaitons connaître exhaustivement ces commissions, leur désignation, la ou les personnes y siégeant, quelle est la forme de nomination (proposition par le Conseil communal, cooptation, etc.), si un rapport est fourni par les commissions, si le représentant est rémunéré et le nombre d'années effectuées par les représentants des Bois au sein de ces commissions. La réponse peut être donnée sous forme de tableau (cf. ci-dessous). Une nécessaire transparence est indispensable afin de connaître les influences que nous pourrions avoir dans diverses instances intercommunales, quelles sont les affaires qui y sont traitées et celles qui ont un impact sur les finances de notre commune ou la législation communale par exemple.*"

<i>Désignation du syndicat ou de la commission</i>	<i>Personne y siégeant</i>	<i>Forme de la nomination</i>	<i>Rapport présenté (o/n)</i>	<i>Rémunération (o/n)</i>	<i>Années de représentation dans la commission</i>

*Pour le groupe PS/Les Verts, Martial Farine."*

Postulat : "*Groupe PS/Les Verts. Vers un Conseil général sans document papier. Le Groupe PS/Les Verts demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de ne plus faire parvenir de documents papiers aux Conseillers généraux, aux représentants des partis, aux médias, sauf exception, mais d'utiliser les moyens informatiques et numériques du XXI<sup>ème</sup> siècle. En effet, depuis de nombreuses années maintenant, les nouvelles technologies informatiques ou*"

numériques permettent des substantielles économies. La quantité de papier peut ainsi être diminuée, tout comme les impressions, réalisant ainsi des économies. Nous souhaitons que le législatif communal limite au strict minimum l'utilisation du papier et travaille au maximum avec les moyens électroniques. Pour le groupe PS/Les Verts, Martial Farine."

Motion : "Groupe PS/Les Verts. Un toilettage périodique des règlements communaux. Depuis l'entrée en fonction du Conseil général en 2000, il n'y a pas eu, à ma connaissance, de modifications profondes des règlements communaux, hormis ceux découlant de nouvelles lois cantonales (eau, épuration, grille salariale du personnel). Or, ces dernières années, de grandes évolutions ont été constatées : dans le domaine des énergies renouvelables, dans le domaine des technologies informatiques, dans l'expansion de la zone construite du village, dans la modification d'infrastructures, entre autres. Nous demandons que les règlements communaux soient au minimum toilettés, voire revus de manière profonde périodiquement. Ce travail serait à réaliser par les commissions concernées. Pour le groupe PS/Les Verts, Martial Farine."

Démission : Paul Boillat. Le Boéchet, le 18 avril 2018. Concerne : Commission d'urbanisme : démission. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. Lors de votre séance du 22 janvier 2018, vous m'avez réélu à la Commission communale d'urbanisme. Ancien membre de cet organe, j'ai accepté de garder cette charge dans l'idée de contribuer aux intérêts de la commune et à son développement, de concert avec ses autres autorités, et notamment avec le Conseil communal. Depuis, mes pairs m'ont demandé de poursuivre la présidence de ladite commission, et nous avons tenu deux séances de travail. Parallèlement, il s'avère que le Conseil communal me cherche querelle et porte atteinte à mes intérêts privés. Dans cette situation, il n'est pas possible de travailler en confiance avec un partenaire qui, dans le même temps, s'attèle à péjorer les relations. Aussi, je vous prie de prendre note de ma démission de la Commission d'urbanisme, avec effet immédiat. Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, mes salutations les meilleures. Paul Boillat. Copies à : PCSI Les Bois, Commission d'urbanisme, Administration communale Les Bois."

### Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Plan directeur régional : l'automne dernier, le Conseil communal avait demandé de faire partie, à part entière, de l'élaboration de ce PDR déjà mis en route par les communes du Noirmont, Saignelégier et Les Breuleux. Fin mars, la Commune des Bois a été intégrée officiellement à cette étude et une première séance organisée par le bureau RWB a eu lieu. Cette étude sera, dans un premier temps, financée par le Syndicat de communes des Franches-Montagnes qui est le maître d'ouvrage et les communes rembourseront leur participation au fur et à mesure de l'avancement du projet : environ Fr. 35'000.00 moins la déduction de subventions cantonales. Une convention a été établie entre les quatre communes et le Syndicat de communes des Franches-Montagnes. Le bureau RWB mandaté rencontrera le Conseil communal après les vacances d'été afin de préciser les objectifs et buts poursuivis par la commune concernant son extension et d'autres thèmes. Une rencontre avec la Commission d'urbanisme a eu lieu, ceci afin de les consulter avant notre séance avec RWB.

Travaux publics : la route de Biaufond sera remise en état sur une longueur de 800 mètres du côté de La Vanne. Selon la convention pour les gros travaux de réfection de la chaussée, la participation du Canton et de la Commune est négociée. Pour ce tronçon, la participation

communale est de Fr. 20'000.00 et celle du Canton également. La Place Jean Ruedin devant la boucherie et l'administration communale, y compris le perron, sera refaite début septembre pour un montant de Fr. 45'602.00. Un goudronnage sera également fait sous les containers à huiles, boîtes de conserve et aluminium.

La Poste : la Poste a demandé au Conseil communal une rencontre concernant la "fermeture" envisagée pour 2020, le but pour la Poste étant de trouver un consensus avec les autorités pour commencer les démarches d'ouverture d'une filiale en partenariat (agence postale) dans un établissement public. En introduction, nous avons fermement exprimé que le Conseil communal et le Conseil général s'opposaient au processus de fermeture et que les discussions ne devaient pas se poursuivre maintenant, uniquement lorsque la Loi sur la Poste sera révisée et que les chambres fédérales auront redéfini les critères politiques de service public pour le réseau postal, soit dans deux ou trois ans. Nous avons bien compris que la décision de la Poste est prise et qu'elle profite de ce vide légal au niveau fédéral pour entreprendre de nouvelles fermetures. Après la décision officielle de la Poste, un recours est possible auprès de PostCom qui donne des recommandations. Nous avons reçu le procès-verbal de cette rencontre qui fut une présentation des alternatives et avantages que propose la Poste en ouvrant une agence postale en partenariat et, de notre part, un refus total de discussions : pas question de donner notre accord ! Ensuite, nous avons pris conseil auprès du Maire de Montfaucon, commune qui se bat également contre la fermeture de son office de poste. Pour le moment, nous pensons qu'il faut essayer de faire traîner les choses. La signature du procès-verbal ne se fera pas, selon la décision du Conseil communal. Un courrier a été envoyé au représentant régional dans lequel nous affirmons une fois de plus notre volonté de ne pas entrer en matière concernant cette fermeture de l'office et les renvoyant à leur propre actualité toute récente concernant l'affaire Car postal et les démissions qui ont eu lieu au Conseil d'administration de la Poste.

Espace communal : nous sommes dans les délais et dans le crédit. Cela signifie que, dès la rentrée scolaire, les élèves pourront utiliser les deux salles de classe meublées et la halle de gymnastique. Tous les engins sont déjà en place, la cuisine est fonctionnelle, les sanitaires, les vestiaires terminés. Le système de fermeture sera électronique par badge (système Salto). Les aménagements extérieurs sont en bonne voie et nous avons attendu le début des vacances des enfants pour commencer la cour, les jeux et l'abri vélos. Reste à la Commission de construction de se pencher sur divers "compléments" comme la vaisselle, les ustensiles, le Règlement d'utilisation et la tarification, l'engagement du concierge, l'explication de toutes les installations aux responsables utilisateurs et au futur concierge. Les sociétés et l'école pourront envisager un déménagement de l'abri PC vers les locaux de stockage du nouvel Espace dès le samedi 11 août et l'école rapatriera tout son matériel la semaine avant la rentrée scolaire. Le local actuel de travaux manuels a été résilié pour fin septembre.

Ecole : l'appartement du ou de la concierge est libre depuis le 30 juin et nous étudions les diverses possibilités qui s'ouvrent à la commune.

Association citoyenne Franches Energies et EDFM coopérative de gestion des projets : Franches Energies s'est approchée de la Commune afin de lui demander si un projet de panneaux solaires pouvait être proposé aux Bois, en premier lieu sur le toit de l'Espace communal. Etant donné l'avancement des travaux et la pose de panneaux thermiques déjà retenue, notre réponse a été négative pour ce toit. Par contre, nous avons proposé celui de la station d'épuration. Un avant-projet a été présenté au Conseil communal et sera examiné par la Commission Energie. Franches Energies a déjà installé une centrale solaire photovoltaïque sur la station de Montfaucon ; il s'agirait de la mise à disposition de la toiture du bâtiment et EDFM coopérative serait le constructeur et l'exploitant. Projet à suivre.

Parcelles vendues et réservées : une parcelle de 2'400 m<sup>2</sup> a été vendue à Monsieur Arnoux, soit la société Nouximo SA qui emploie une dizaine d'ouvriers. La parcelle de la pointe de l'Orée de 3'500 m<sup>2</sup> est en bonne voie d'acquisition par Microtechnique Swiss SA. Le projet s'intégrera très bien dans le paysage. Dans la zone mixte, la société Progressia a déposé les plans pour un immeuble avec parking souterrain et l'achat de 2'791 m<sup>2</sup> se fera prochainement. Une parcelle au Plane percé a également été vendue la semaine dernière. Derrière la Bâme, il reste deux parcelles qui sont réservées et au Plane percé, il reste trois parcelles, dont une est réservée.

#### 4. Questions orales

1) Monsieur Basile Cattin : concernant la déchetterie, l'accès aux bennes de tri de l'acier et de l'aluminium est difficile lorsqu'il pleut car il y a de la boue. L'étiquetage des bennes n'est plus lisible. Est-ce que la Commune peut prévoir de remettre en état les deux points précités pour faciliter l'usage de cet endroit ? Ou serait-ce de raison de repenser le point de ramassage ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : j'ai répondu partiellement à la question dans les communications : cette place sera goudronnée. Concernant l'étiquetage qui n'est plus lisible, on en prend note.

Monsieur Basile Cattin : je suis satisfait.

2) Monsieur Jacky Epitoux : on pouvait lire dans une édition récente du Franc-Montagnard que la Liste libre avait déposé une motion concernant le processus de vente de terrains industriels. Il est bon de répéter que la Liste libre donne l'entière liberté d'action à ses sympathisants et ne recommande jamais de voter ou de prendre position en son nom. Un récent article de l'Impartial faisait état également de la fermeture fréquente du Café de l'Ours, ce qui n'a pas enchanté les propriétaires. Pourriez-vous dès lors me dire comment fonctionne la communication avec la presse ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : j'ai été informée qu'il y aurait une question orale sur le processus de communication de la Commune auprès des médias, mais je n'étais pas informée de quoi il s'agissait vraiment. Je me suis creusée la tête pour savoir de quoi il pouvait s'agir. Concernant la communication, nous envoyons aux médias l'ensemble du dossier pour les séances du Conseil général, les mêmes informations que reçoivent les membres. Concernant la Liste libre, c'était probablement mentionné dans cette documentation. Parfois, nous avons des appels de journalistes qui couvrent les Franches-Montagnes, soit au secrétariat, soit sur mon portable communal, mais je dois dire que cela est de plus en plus rare. Le dossier qui a le plus retenu l'attention fut celui de l'Espace communal. Nous sommes très prudents et vigilants lors de ces transmissions. Je signale également qu'Arcinfo ne couvre plus les Franches-Montagnes, le journal s'informe directement auprès du Quotidien jurassien.

Monsieur Jacky Epitoux : je suis satisfait.

3) Madame Isabelle Greab : ma question porte sur la nouvelle route de contournement du village en direction du Cerneux-Godat. Lorsque les automobilistes roulent en direction du Cerneux-Godat, la situation est parfois dangereuse lorsqu'ils arrivent dans le virage à 90 degrés en haut de la montée. En effet, les conducteurs circulant en sens inverse coupent souvent le virage et ceux qui montent ne peuvent se déporter sur la droite à cause du trottoir. Est-il de la compétence de la Commune de mettre une ligne blanche dans ce contour afin d'inciter chaque automobiliste à rouler sur sa propre voie ? Est-ce envisageable de faire cela ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je n'ai pas reçu la question orale à l'avance. J'en prends note et on répondra lors de la prochaine séance.

Madame Isabelle Greab : je suis satisfaite.

5. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2017

b) Discuter et approuver les comptes 2017

a) Discuter et voter les dépassements du budget 2017

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : vous avez reçu le rapport préliminaire. Le budget 2017 prévoyait un excédent de charges de Fr. 40'600.00. Au bouclage provisoire de l'exercice 2017, nous avons un excédent de produits de Fr. 278'811.86. Le Conseil communal a jugé bon de faire une provision de Fr. 250'000.00 pour l'Espace communal. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : vous avez les libellés des dépassements du budget qui figurent dans le rapport préliminaire.

Monsieur Yann Chappatte : concernant les subventions pour les logements, il est écrit que le paiement de la subvention est reporté sur le budget 2017. Je suppose qu'il s'agit d'une erreur et que c'est le budget 2018.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : effectivement.

Au vote, le point 5 a) est accepté à l'unanimité.

b) Discuter et approuver les comptes 2017

Entrée en matière.

Personne ne désire s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Les chapitres qui donnent lieu à des discussions sont les suivants.

### CHAPITRE 3 / AFFAIRES JURIDIQUES, POLICE, MILITAIRE

Compte n° 341.314.00 / Abri de protection civile – Entretien des immeubles

Monsieur Yann Chappatte : il y a une dépense pour l'entretien de l'abri. J'aimerais savoir pourquoi on n'a pas utilisé la provision existante.

Monsieur Claude Gagnebin : en ce qui concerne la Protection civile, lorsque l'on paie des frais pour l'entretien de l'abri, on en prend une partie sur le fonds de la Protection civile. Les contributions qu'on paie pour l'organisation de la Protection civile sont payées par le fonds des abris. Ensuite, concernant les dépenses de Protection civile qui dépassent, elles sont subventionnées, mais on n'a pas la liberté de nos moyens. Par exemple, l'année passée, on a dû mettre des extincteurs et on a dû prendre des extincteurs reconnus par la Protection civile

qui étaient forcément plus onéreux que les autres pour pouvoir toucher ces subventions. Ce que l'on retire sur le fonds de la Protection civile est mentionné sur le compte n° 855.480.00 "Prélèvement sur fonds".

## CHAPITRE 5 / INSTRUCTION, FORMATION ET CULTURE

Compte n° 5100.300.00 / Service de l'école – Commission scolaire

Madame Isabelle Greab : il y a un dépassement de Fr. 4'600.00. J'aimerais savoir de quoi il s'agit.

Monsieur Claude Gagnebin : il y a eu davantage de séances de la Commission d'école. Il y a eu différents problèmes à régler de la compétence de cette commission, ce qui a nécessité plus d'heures de présence des membres.

## CHAPITRE 6 / AIDE SOCIALE ET SANTE PUBLIQUE

Compte n° 665.313.00 / Contributions aux institutions d'utilité publique – Alimentation ménage

Monsieur Yann Chappatte : un élément m'a perturbé. J'ai observé que les achats pour l'alimentation – ménage sont nettement supérieurs à la refacturation qui est faite dans repas crèche, même si on inclut la facturation des repas du personnel. Je suis surpris que les dépenses soient supérieures à ce que l'on facture pour les repas.

Monsieur Claude Gagnebin : il y a deux explications. La première c'est qu'on a droit à une facturation d'une certaine somme par repas et qu'on n'a pas le droit de facturer plus. D'autre part, avec l'organisation de la crèche et de l'UAPE, ces deux structures sont liées, dans le sens où la crèche élabore actuellement également les repas de l'UAPE qui y sont livrés. Au niveau de la comptabilité, on n'a pas forcément le coût de fabrication du repas de la crèche et de l'UAPE qui est exact. Le compte n° 6651.434.01 "Facturation des repas aux parents" se monte à Fr. 11'320.00 et le compte n° 6651.434.02 "Facturation des repas du personnel" est de Fr. 1'590.00, alors que la fabrication des repas ne se monte qu'à Fr. 6'931.00 dans le compte n° 6651.313.00.

Monsieur Yann Chappatte : merci pour la réponse, c'est clair pour moi. Par contre, la facturation aux parents est en baisse. Je voulais savoir si c'est lié à la capacité contributive des parents ou si c'est une baisse de fréquentation.

Monsieur Gilles Cattin : c'est une différence dans la facturation et surtout pas une baisse de fréquentation. En ce qui concerne la crèche, il y a une liste d'attente, c'est complet. L'UAPE n'est pas remplie à 100 %, mais la Directrice, Madame Courtet, la fait fonctionner de manière optimale en prenant les plus grands enfants de la crèche pour libérer des places et pouvoir prendre davantage de petits enfants. Ces institutions fonctionnent à plein régime.

## CHAPITRE 10 / SERVICES COMMUNAUX

Compte n° 1100.318.08 / Enlèvement des ordures – Ramassage plastiques agricoles

Madame Isabelle Greab : il y a Fr. 2'800.00 au budget et on arrive à Fr. 9'077.30. Pourquoi ?

Monsieur Claude Gagnebin : avec la nouvelle facturation, on arrive de plus en plus à avoir une vision pointue des frais de ramassage. Pour les plastiques agricoles, cela signifie qu'on arrive mieux à répartir les charges qu'avant. C'est la raison pour laquelle on arrive à ce montant qui est supérieur, mais plus réaliste. On va corriger ce montant pour les années prochaines au budget. Par exemple, maintenant, on peut tenir compte des frais de transport, ce qui n'était pas le cas précédemment.

## PASSIF

### 240 / Provisions

Monsieur Yann Chappatte : j'ai une question qui n'est pas liée directement au compte de fonctionnement. J'aimerais des précisions concernant la composition et le détail des provisions qu'on a dans le n° 240. Une grande partie concerne le futur Espace communal. De quelle manière le Conseil communal envisage-t-il d'utiliser ces provisions : de façon régulière pendant plusieurs années, par un amortissement exceptionnel lors de la mise en service ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on n'a pas discuté de ça au Conseil communal. Je crois qu'avec le futur MCH2, on ne pourra plus faire de provisions.

Monsieur Claude Gagnebin : l'idée que je vais soumettre au Conseil communal, c'est d'utiliser les provisions qu'on a pour amortir ou déprécier directement l'investissement de l'Espace communal dans le sens où, comme l'a dit Marianne, à partir de 2020 quand on aura le MCH2, les provisions ne pourront plus qu'être utilisées pour la dépréciation ordinaire des investissements. Avec l'argent qu'on a mis de côté, on pourra faire une dépréciation extraordinaire d'environ 2 millions sur l'investissement réalisé, ce qui représentera environ Fr. 40'000.00 d'intérêts et amortissement par année, alors que si on procède comme le MCH2 nous obligera de le faire, on devrait utiliser ces provisions pour faire le paiement de l'intérêt et de l'amortissement sur le long terme. Au final, ça reviendra à peu près au même, mais sur la capacité d'investissement de la Commune pour les prochaines années, ça donnera quand même une petite bouffée d'oxygène avant l'introduction de ce nouveau modèle de comptes.

Monsieur Yann Chappatte : je suis très heureux d'entendre les explications et le raisonnement prévu, c'est ce que j'espérais qu'on fasse à l'avenir, c'est parfait.

Monsieur Edwin Bischof : dans le libellé des colonnes, il est partout mentionné "Compte 2016" au lieu de "Compte 2017". Il faudra changer ça.

Monsieur le Président, Vincent Berger : effectivement, nous avons remarqué.

Monsieur Yann Chappatte : je suis content de voir que les chiffres 2017 sont relativement bons. Je réitère le souhait qu'on regarde attentivement la pertinence d'une planification des années antérieures et les impacts que ça aura sur la collectivité.

Monsieur le Président, Vincent Berger : on en prend note.

La présidence est assumée par Monsieur Pierre-Yves Dubois.

Monsieur Vincent Berger : les comptes 2017 bouclés au 31.12.2017 ont été contrôlés. Notre vérification nous permet d'indiquer que les comptes sont présentés correctement. Nous remercions le Caissier pour leur bonne tenue et sa disponibilité. Ainsi, nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes 2017 tout en lui en donnant décharge. Les Bois, le 20 juin 2018, les vérificateurs.

La présidence est reprise par Monsieur Vincent Berger.

Au vote, le point 5 b) est accepté à l'unanimité.

6. Discuter et approuver la modification du Règlement concernant le statut du personnel communal
--

Entrée en matière.



Madame le Maire, Marianne Guillaume : un nouveau poste pour la conciergerie de l'Espace communal a été mis en postulation avec un CFC en relation avec le bâtiment. Vous avez reçu le cahier des charges qu'on a établi. Il y a beaucoup de surveillance par rapport aux espaces, de nettoyages, de maintien des installations. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : ce poste a été mis au concours à 80 %, mais le second employé de la conciergerie diminue son pourcentage de 10 %. Il y a passablement de surveillance dans ce bâtiment. Il faut quelqu'un qui soit flexible, organisé, qui soit relationnel et ferme. On a reçu 30 postulations et on a déjà eu des entretiens avec quelques personnes. On a privilégié les habitants des Bois qui avaient postulé. Je vous recommande d'accepter la création de ce poste à 80 %, mais qui représente effectivement une augmentation de 70 %.

Monsieur Yann Chappatte : jusqu'à il y a quelques mois, on avait un ancien bâtiment. Est-ce qu'on peut dire combien représentait le temps de conciergerie pour l'ancienne halle ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a diminué le temps de travail du second concierge de 10 % car l'ancien bâtiment n'était pratiquement plus entretenu. Le sol était fait une fois par année. On donnait juste un coup de balai et on nettoyait les toilettes. Ça s'arrêtait là. Ce n'était pas un entretien comme l'exige un nouveau bâtiment. Pour les alentours, il n'y avait rien.

Au vote, le point 6 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

7. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Asef Khan Mohmand et ses enfants Azan Khan et Ariyyan Khan et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Monsieur Mohmand est gérant du magasin Denner. L'aîné des enfants est scolarisé. Ils ont été auditionnés par le Canton. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : comme vous l'avez lu, Monsieur Mohmand désire surtout intégrer ses enfants. Il parle de mieux en mieux le français. Je vous recommande d'accepter ces naturalisations. La finance d'admission est fixée à Fr. 150.00 pour la famille, comme d'habitude.

Au vote, le point 7 est accepté à l'unanimité.

8. Traitement de la motion de M. Jacky Epitoux (LL) et M. Pierre-Alain Frésard (PCSI) intitulée : "Ratification des actes juridiques relatifs à la propriété foncière du secteur de l'Orée"

Monsieur Pierre-Alain Frésard : je donne lecture de la motion : "*Les Bois, le 11 janvier 2018. Monsieur le Président, le 25 novembre 2015, la Commission de promotion économique*

*écrivait au Conseil communal pour manifester son mécontentement suite à des vices de forme dans la procédure de ventes de parcelles en zones mixtes ou industrielles. Le Règlement stipule en effet que la Commission émet un préavis pour tout projet et le soumet au Conseil communal. Trois cas ont été cités où la procédure de demande de préavis n'a pas été respectée : signature d'un droit préférentiel d'achat à la société Partner Immo, vente de la parcelle à Denis Bolzli au milieu de la zone de l'Orée, vente de la parcelle à Dominique Guenat. Suite à ce courrier, la Commission de promotion économique et le Conseil communal se sont réunis et ont réglé leur différend. Il a été convenu de solliciter la Commission lors de chaque cas, selon le Règlement de commune. Malgré cet engagement, la Commission a été surprise d'apprendre fin 2017 que le Conseil communal avait avalisé la vente d'une parcelle à Bernard Frésard, au beau milieu de la zone industrielle et à Charles Arnoux, à nouveau sans préavis. Trois solutions se présentaient donc à ses membres : 1. Présenter leur démission unanimement compte tenu de l'irrespect que le Conseil voue à son travail et au règlement établi. 2. Proposer au législatif une abolition de cette Commission permanente compte tenu du fait que le Conseil communal outrepassé ce règlement. 3. Proposer une motion qui oblige le Conseil communal à faire avaliser tout projet de vente de terrain en zone mixte et industrielle par le Conseil général. Compte tenu de ces multiples vices de formes et en vertu du respect de la démocratie et du travail des commissions, les membres de la Commission de promotion économique de la législation précédente, soit Jacques Boni, Paolo Cattoni, Pierre-Alain Frésard et Jacky Epitiaux proposent, par la voix des deux Conseillers généraux soussignés, une modification du Règlement par motion comme suit : toute vente de parcelle en zone mixte ou industrielle est soumise à l'approbation du Conseil général. Tout en vous remerciant, Monsieur le Président, de proposer cette adaptation du Règlement au Conseil général par motion, nous vous faisons part de nos salutations les meilleures. Jacky Epitiaux. Pierre-Alain Frésard.*

Monsieur Jacky Epitiaux : presque tout a été dit. La Commission de promotion économique a établi des critères très spécifiques qui rejoignent la politique de la Confédération sur la densification de la population. Par exemple, pour les cas Arnoux et Frésard, ils avaient demandé de construire au Noirmont. Cette commune leur avait proposé de faire un projet commun compte tenu du nombre d'employés et des locaux dont ils avaient besoin. Ils n'ont pas été d'accord de se mettre ensemble. Ils ont profité de la possibilité de venir aux Bois pour déménager leurs projets. Nous, depuis bien longtemps, avec la Commission de promotion économique, on avait fait des critères qui étaient objectifs pour les sélections d'entreprises sur ces terrains, par exemple le nombre d'emplois créés. On avait mis des facteurs de multiplications de 1 à 3 et des notes de 1 à 10, par exemple si c'est du court ou du long terme, la qualification du personnel, le bassin de recrutement, les surfaces constructibles, impact sur la zone, contraintes spécifiques, besoins pour des extensions futures, localisation de l'organe décisionnel (pays voisin, pays lointain), déjà établi dans la région ou non, domaine d'activité (complémentaire à la région ou non, nuisances ou non), besoins énergétiques particuliers, startup ou entreprise établie, etc. Tout ça avec des critères d'importance et des facteurs de multiplication. La nature du projet, l'architecture, le montant investi par l'entreprise faisaient également partie des critères. Là, on avait uniquement des éléments factuels et on avait laissé une note plus subjective avec un élément émotionnel pour le sentiment général du projet. Cela nous permettait d'avoir un total de points et de pouvoir juger, donner notre avis au Conseil communal avec une certaine objectivité dans l'analyse de l'entreprise qui voulait s'établir. Pour nous, le Conseil général, c'est intéressant de pouvoir solliciter la Commission de promotion économique pour obtenir l'opinion basée sur ces critères et avoir une analyse concrète. Si le Conseil communal ne demande pas cette analyse et prend une décision avec des critères différents, je trouve que c'est un peu de l'irrespect vis-

à-vis de la Commission de promotion économique. La légitimité de la Commission de promotion économique n'a, dès lors, plus lieu d'être. La Commission est un soutien, une substance complémentaire à apporter et ce n'est pas un désaveu que l'on fait au Conseil communal. Je vous propose d'accepter cette motion.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Règlement d'organisation de la Commune des Bois prévoit effectivement que l'achat et la vente de terrain est de la compétence du Conseil général. Toutefois, en 2012, le Conseil communal a demandé au Conseil général la compétence de vendre les parcelles de l'Orée et de la zone mixte, ceci afin d'éviter de revenir lors de chaque demande, de chaque projet devant le Conseil général par souci d'efficacité en faisant confiance à l'exécutif. La même procédure est également appliquée pour les zones d'habitation comme Le Plane percé et Derrie lai Bâme. En 2014, la décision cantonale concernant les zones d'activités industrielles intercantionales et cantonales (AIC) tombait pour le district des Franches-Montagnes. Deux zones sont retenues pour l'implantation de grandes industries soit Le Noirmont et Saignelégier. Il en découlait que la zone de l'Orée deviendrait attractive pour des plus petites entreprises : des PME ou des artisans. Le Conseil communal a pris au sérieux la demande de la Commission de promotion économique et s'est engagé à informer la Commission de promotion économique de toute nouvelle demande. Mais, en raison de certains changements au niveau de l'exécutif et de problèmes de transmission, le Conseil communal n'était pas à l'abri d'un manquement occasionnel de communication. En outre, il y a eu beaucoup de demandes peu crédibles et qui, en fin de compte, n'ont abouti à rien. Personnellement, je n'étais pas au courant des critères mentionnés. La motion proposée empêcherait l'exécutif d'exercer sa compétence décisionnelle sur cet objet et serait une désapprobation limitant encore son pouvoir de décision. Le Conseil communal vous recommande de ne pas accepter cette motion, preuve de désaveu vis-à-vis des autorités de l'exécutif. Si le Conseil général décide de l'accepter, il faudra mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil général la révocation de la décision de 2012.

Monsieur Jacky Epitoux : là, on est entre un désaveu du Conseil communal ou un désaveu de la Commission. Quelle est la crédibilité de la Commission par rapport au Conseil et du Conseil par rapport à la Commission ? La Commission a été désavouée à plusieurs reprises. Comme on constate que ça ne fonctionne pas puisqu'on a eu une première séance où on a clairement mis les choses à plat avec beaucoup de coopération, on s'est rendu compte que ça ne fonctionnait pas. On a eu au sein de notre Commission notamment la démission de Daniel Hubleur qui avait échafaudé tout un projet. On nous a parachuté l'entreprise Bolzli en plein milieu de la zone. Il y a quand même un certain désaveu aussi du travail de la Commission. Je pense que ce n'est pas désavouer le Conseil communal de vouloir voter. On parlait à l'époque de lenteur dans la procédure de décision pour l'octroi de ces parcelles. Si je me souviens bien, on nous avait dit qu'il y avait plus de réactivité au Conseil communal si on lui laissait la possibilité de voter tout seul. On constate aujourd'hui que quand on veut déposer un permis de construire en zone de l'Orée particulièrement, ça prend un temps fou, il n'y a aucun projet qui peut passer moins d'une, deux ou voire trois séances du Conseil général sans qu'on ait la possibilité d'en discuter.

Monsieur Martial Farine : le Conseil communal nous dit qu'il y a un problème d'efficacité. Je ne vois pas où est le problème d'efficacité. Cette Commission peut être convoquée très rapidement. En quelques jours, elle peut être réunie, donner son avis sur un cas particulier. Je pense qu'il n'y a pas de problème d'efficacité. Deuxièmement, ce qui me choque un peu, c'est que, quand il y a des changements au Conseil, il me semble qu'il doit y avoir passation des dossiers, réunion informelle entre les anciens et les nouveaux Conseillers. Ce n'est pas vraiment une excuse de se réfugier derrière ces changements. On a vu qu'au niveau de l'Orée

les délais sont très longs. Ça fait depuis 2003, certainement même avant, qu'on cause de cette zone et il n'y a rien qui est fait. Je ne pense donc pas qu'il y a des problèmes de délais. Les gens qui veulent construire chez nous, je ne pense pas qu'ils attendent à la minute d'avoir ces terrains. On voit que Franck Muller s'est désisté, Aero Watch également. Je vais soutenir cette motion. Concernant les critères qui ont été élaborés, vous en discutez pour chaque projet au sein de la Commission ? Est-ce qu'ils font partie du Règlement ? Est-ce qu'il ne serait pas nécessaire de les intégrer au Règlement ?

Monsieur Jacky Epitoux : pour toute décision, c'est aussi le principe du marketing, il faut dissocier le factuel de l'émotionnel. Si vous voulez être sereins pour prendre une décision, il faut que les critères n'aient pas de côté subjectif. On s'était donc mis au travail il y a quelques années pour pouvoir se poser les bonnes questions pour obtenir un jugement avec des facteurs de pondération qui nous paraissaient les plus crédibles possibles. Ça n'a pas été repris d'un bouquin ou de je ne sais où, c'est simplement un travail que la Commission a fait pour essayer d'être le plus crédible possible. Bien entendu, la Commission de promotion économique n'a pas de pouvoir décisionnel, mais a simplement un pouvoir de conseil.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : personnellement, je soutiendrai aussi cette motion. Mais, j'aimerais que le Conseil communal se montre moins susceptible. Il n'est en aucun cas question de désaveu. Il y a une articulation à entretenir. Je crois que dans la Commission économique, il y a le représentant du Conseil communal et les connexions peuvent s'établir facilement. Il suffit d'un peu de bonne volonté. La Commission est créée justement pour enlever un peu de travail au Conseil communal, elle se penche sur ces objets spécifiques, elle propose une réflexion et le Conseil communal ne doit pas se sentir floué, désavoué par les propositions que lui fait la Commission.

Monsieur Martial Farine : je pense qu'après un certain délai, la vente de ces parcelles doit revenir devant le Conseil général. Il arrive que ces parcelles prennent de la valeur. En l'occurrence, elles en ont perdu avec l'affaire Franck Muller. Au bout d'un certain temps, c'est vraiment le Conseil général qui doit refixer le prix. Les viabilisations sont ce qu'elles sont, elles ont coûté de l'argent, on a investi là-dedans. Les terrains n'ont pas les mêmes prix, il peut y avoir une évolution par rapport aux autres communes. Il faudra réfléchir à ce sujet.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai une question par rapport à l'objectif de la motion. Pourquoi il a été demandé que ça soit validé par le Conseil général et que ça ne soit pas préavisé par la Commission ?

Monsieur Jacky Epitoux : la Commission n'a pas le droit de vote au Conseil général. La Commission est un outil de consultation pour le Conseil communal et, si cette motion est acceptée, également pour le Conseil général.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : on doit rester vigilants. S'il y a des commissions, c'est que les gens s'investissent pour le village et il faut leur faire confiance. Est-ce que les commissions ont encore lieu d'être si on passe par-dessus leur avis. Si le Règlement dit que le Conseil doit passer par la Commission et que le Conseil ne le fait pas, je me pose la question de savoir si les commissions doivent encore exister.

Au vote, le point 8 est accepté par 13 voix contre 2.

9. Traitement de la motion de M. Pierre-Yves Dubois (PS-Les Verts) intitulée : "Diminution de la contribution du Canton du Jura aux frais de transport des élèves-Gros soucis pour les parents habitant l'extérieur du village"
---

Monsieur Pierre-Yves Dubois : en préambule, je voudrais faire part de ma satisfaction de constater que le Conseil communal a reconnu le caractère urgent de cette motion et en a mis

le traitement à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Je me permets d'en lire le contenu : *"Les Bois, le 19 mars 2018. Conseil général de la Commune des Bois, Groupe PS-Les Verts. Motion. Diminution de la contribution du Canton du Jura aux frais de transport des élèves – Gros soucis pour les parents habitant l'extérieur du village. Par un courrier du 12 janvier dernier, la Commission d'école a été informée par le Service de la mobilité qu'à l'avenir les critères établis pour obtenir une reconnaissance de subventionnement du transport des écoliers allaient être revus dès la prochaine rentrée scolaire. Ceci a pour conséquence de remettre en question les arrêts et points de ramassage des écoliers. Pour les parents d'enfants domiciliés à l'extérieur du village, le service actuel mis en place donne entière satisfaction, surtout parce qu'il garantit la sécurité des enfants. Nous demandons qu'il ne soit pas démantelé et que la Commune prenne en charge les frais qui ne seront désormais plus reconnus par le Canton. Vu la proximité de la nouvelle rentrée scolaire, nous demandons l'urgence de traiter cette motion. Groupe PS-Les Verts."* Si nous avons déposé cette motion, c'est parce qu'à nos yeux, il serait regrettable qu'on en vienne, suite aux décisions du Canton du Jura, à démanteler un service qui fonctionne bien et règle la question du ramassage des écoliers depuis plusieurs années à satisfaction. Une des spécificités de notre Commune est la dispersion de son habitat. Jusqu'à ce jour, nous avons toujours été solidaires avec nos concitoyens de la périphérie. Il n'y a aucune raison de pénaliser les parents et leurs enfants, domiciliés dans des lieux comme Chez Jeune Jean, La Vanne, Le Bois-Français, Le Cerneux-au-Maire, Les Sauces, Les Prailats-Dessus, Sous-le-Mont et Sous-les-Rangs. Si nous n'avons aucune prise sur les décisions du Canton, nous pouvons par contre faire valoir notre autonomie communale en cette matière. Ce qui était bon jusqu'à ce jour est le fruit d'une réflexion et d'une analyse pertinente de la situation particulière de notre Commune par nos autorités scolaires qui se sont engagées pour que la sécurité routière soit améliorée et ne peut pas devenir mauvais tout à coup parce que le Canton se désengage. Le service actuel, surtout parce qu'il garantit la sécurité des enfants pour se rendre à l'école, doit perdurer et nous demandons instamment que la Commune prenne désormais à sa charge les frais qui ne seront plus reconnus par le Canton.

Monsieur Marc Stettler : le Canton du Jura a un Règlement pour les transports scolaires qui existe depuis des années. Il n'y a aucun changement dans ce Règlement et, à cause de ça, on n'a pas de diminution de la contribution. Le Règlement cantonal dit que les trajets sont payés pour les enfants qui suivent l'école infantine et primaire si la distance est d'au moins deux kilomètres et de trois kilomètres pour les élèves de l'école secondaire (RSJU 410.111 art. 15 et 17). La Commission d'école n'est pas obligée d'organiser un transport depuis un hameau. Dans ce cas, on peut verser une indemnité correspondant au prix de l'abonnement annuel Vagabond une zone. La fiche 3.03 du Plan directeur cantonal définit les zones de hameau comme un groupement d'au moins cinq bâtiments habités à l'année dont la distance entre chaque bâtiment ne devrait pas excéder 30 mètres et dont la proportion d'habitations agricoles ne devrait pas dépasser 50 % du nombre d'habitations. Pour nous, ça veut dire que Le Cerneux-Godat est reconnu pour l'école primaire, mais pas secondaire, Le Peu-Claude est reconnu pour l'école primaire, mais pas secondaire, le hameau des Prailats est reconnu pour l'école primaire, mais pas secondaire car situé à deux kilomètres du Boéchet, Le Boéchet est reconnu pour l'école primaire, mais pas secondaire et Biaufond est reconnu pour l'école primaire et secondaire. Les fermes isolées ne sont pas acceptées. Situation des années précédentes : le Canton acceptait le transport des enfants qui n'avaient pas le droit de prendre ce transport, si on avait encore de la place dans le bus et que ces enfants habitaient sur le trajet du bus. Depuis plusieurs années, le Canton nous a avertis que le nombre des non-ayants droit était plus haut que celui des ayants droits. On avait plusieurs trajets par semaine qui étaient composés uniquement d'enfants non-ayants droit car les responsables du Canton

avaient d'autres priorités et n'ont jamais avancé ce sujet. Situation actuelle : en 2017/18, on avait cinq enfants ayants droit et vingt non-ayants droit qu'on transportait. La projection pour 2018/19 est de six enfants ayants droit (chiffres de janvier 2018). Le Canton ne peut plus accepter la situation et nous force de réduire les transports. Il ne paie que les transports pour les ayants droit, ce qui veut dire qu'on a droit à un seul bus. Le Canton accepte que l'on s'arrête pour des enfants si le trajet ne doit pas changer et si les horaires le permettent (priorité tout le temps aux ayants droit). Réponse du Conseil Communal : la situation actuelle n'est pas correcte vis-à-vis de plusieurs familles. Par exemple, les familles des fermes isolées n'ont jamais eu droit aux transports, même si le trajet est de plus de 2 ou 3 kilomètres. La motion demande de donner la priorité aux familles qui ont établi une "pratique courante". La motion exclut les familles dans la même situation qui ne sont pas sur le trajet du bus et qui n'ont jamais eu l'occasion d'établir cette "pratique courante". Si on accepte la motion, on reste avec cette injustice. Le Canton a établi un Règlement cantonal sur les transports scolaires. Le Conseil Communal recommande de travailler avec ce règlement. Pour l'année scolaire 2018/19, un bus sera payé par le Canton. Ce bus est organisé et on ne peut plus le changer pour 2018/19. Si la Commune souhaite développer les transports scolaires payés par la Commune, il faut établir un Règlement qui peut être accepté par le Conseil général. On parle d'environ 35 enfants au total dans les hameaux et fermes isolées. À cause de ce nombre, du trajet et des horaires de l'école, il nous faut environ 2 à 3 bus en plus pour un coût d'environ Fr. 110'000.00 à Fr. 165'000.00 par an.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : pour ma part, je sais que mes enfants ne seront plus pris en charge, mais je remercie déjà le Canton et la Commune d'avoir fait ce geste durant ces années où nous n'aurions pas dû y avoir droit. Pourquoi ne vous êtes-vous pas approchés des parents pour leur demander une contribution ? Je pense que les parents non-ayants droit auraient pu payer quelque chose pour que le bus continue. Pourquoi n'avez-vous pas demandé au Canton de poser cette question ?

Monsieur Marc Stettler : nous n'avons pas eu cette discussion. Il est clair que nous pouvons décider de faire un bus nous-mêmes et de le payer. Si les parents sont intéressés de payer une partie, on peut en tenir compte.

Monsieur Pierre Stauffer : il y a environ 20 ans, on avait accepté de transporter les enfants de Biaufond à l'école des Bois, avant ils allaient à La Chaux-de-Fonds. Dans cet élan, on avait admis quelques règles que Monsieur Stettler a énoncées. Le Canton prenait une bonne partie des frais à sa charge : Fr. 70'000.00 à Fr. 80'000.00. La Commune, à son assemblée communale, acceptait d'aller plus loin que le Canton : peut-être Fr. 20'000.00 à Fr. 30'000.00, je n'ai pas les chiffres exacts. Je crois que nous devons aider nos familles d'agriculteurs et autres au Boéchet, aux Prailats, au Cerneux-Godat, en transportant ces enfants, valoriser l'habitat de ces hameaux, ce sont des contribuables. Nous avons une crèche, l'UAPE pour manger, ce n'est pas un souci de permettre aux enfants de se déplacer, de rentrer peut-être dîner dans leur famille. Nous avons voulu en 1995 valoriser la vie dans nos campagnes. Je crois que le Conseil général aimerait maintenir un bureau de poste aux Bois. On aimerait maintenir ces acquis. La démarche d'aider les familles à transporter leurs enfants va dans le sens de la gratuité de l'école accordée depuis des lustres. Je recommande de soutenir cette motion et de voir plus loin et d'établir un Règlement pour les autres hameaux : La Large-Journée, Le Cerneux-de-la Pluie, Le Peu-Claude. Il faut trouver un compromis. Il faut essayer de garder ces acquis et ne pas flancher parce que le Canton se retranche pour limiter la finance.

Madame Laurence Babey : la facturation des transports se fait-elle par rapport au nombre de kilomètres ou au nombre d'enfants transportés ?

Monsieur Marc Stettler : c'est par rapport au nombre de kilomètres.

Madame Laurence Babey : alors, faire passer un bus de 24 places avec 6 enfants devant des maisons d'enfants qui ne seront plus pris en charge, au niveau sécurité par rapport à des enfants qui seront amenés par des voitures privées, je trouve ça un peu dommage pour ne pas dire plus.

Monsieur Marcel Barthoulot : vous avez entendu les chiffres avancés : entre Fr. 110'000.00 et Fr. 160'000.00. Je pense que la motion de Monsieur Dubois n'est pas impertinente, mais si on l'accepte, ça veut dire qu'on accepte la dépense qui va avec. Donc, depuis la rentrée des classes d'août prochain, il faudra se dire qu'il y aura Fr. 140'000.00 de dépenses supplémentaires. En plus de ça, on n'a encore pas fait de Règlement. Je pense qu'il faut étudier la motion, mais qu'on ne peut pas prendre cette décision ce soir parce que n'oubliez pas que si on dépense Fr. 140'000.00, il faut aussi trouver le bus nécessaire, le personnel et ça va se greffer dans le budget et engendrer des dépenses supplémentaires pour l'année en cours. Quand on aura les chiffres des comptes en fin d'année, on se demandera comment faire. On doit d'abord étudier avant de se lancer.

Madame Nathalie Moser : j'aimerais ajouter que c'est une Loi fédérale qui dit que tous les enfants peuvent aller à l'école et que ça ne doit rien coûter aux parents. On a bien étudié toutes ces lois. Alors, soit on paie un bus, si ce n'est pas le Canton qui le fait c'est la Commune, soit on paie des taxis ou les parents. On peut choisir. Mais c'est toujours la Commune qui doit payer si ce n'est pas le Canton. Je pense que c'est moins cher si on met tout ensemble plutôt que de payer chaque parent qui vient avec sa propre bagnole, aussi pour la sécurité. Par rapport à la distance, ce n'est pas le seul truc qui compte. Si on vient entre 7 et 8 heures sur la route de Biaufond et qu'on met un enfant de 12 ans qui doit monter à vélo tout seul, c'est vraiment dangereux.

Monsieur Martial Farine : je suis très étonné qu'on mette en balance la sécurité des enfants et quelques dizaines de milliers de francs. On est pratiquement tous parents ici, voire grands-parents, ça me choque un peu ce genre d'arguments. Pourquoi c'est le Service de la mobilité qui entre en matière là-dessus et pas le Service de l'enseignement ? Il y a un arrêté du Tribunal fédéral qui dit que la gratuité est absolument garantie pour les enfants, on a vu les histoires que ça fait au niveau des camps de ski. Un arrêté du Tribunal dit que l'école ne commence pas à l'entrée de l'école, mais à la sortie de la porte de l'habitation. C'est un arrêté du Tribunal relativement récent qu'on a pu consulter. Existe-t-il pour le moment des gens qui sont indemnisés pour le transport de leurs enfants ? Vous avez parlé d'injustice tout à l'heure. Je crois que quand il y a des injustices, c'est quand même aux autorités, au législatif, d'essayer de les réparer. Ça ne me pose aucun problème qu'on fasse un règlement, qu'on mette la solidarité communale au service de la sécurité de nos enfants, c'est tout à fait logique pour quelques dizaines de milliers de francs. On ne parle que d'argent, on n'a que l'argent à la bouche, on n'a que l'argent qui nous préoccupe. N'y a-t-il pas une histoire de sécurité ? Je n'ai encore jamais vu un coffre-fort à l'arrière d'un corbillard ! On est là pour faire circuler l'argent et absolument garantir la sécurité de nos enfants, quel qu'en soit le prix.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : j'aimerais juste apporter une précision pour que cela soit très clair. Pour l'année 2018-2019, il y aura un bus de 24 places qui va prendre en charge les enfants sur le chemin. Mais, aux CJ qui font les transports, on a résilié le contrat de l'autre bus parce qu'on ne pouvait pas se permettre de faire cette dépense supplémentaire. Maintenant, il faut établir un Règlement qui entrera en vigueur pour l'année suivante. Ça ne peut pas entrer en vigueur le 15 août 2018.

Monsieur Gilles Cattin : il faut faire un règlement, un budget car ce ne sont pas seulement quelques dizaines de milliers de francs.

Madame Nathalie Moser : alors, au minimum, il faut payer ces parents qui doivent amener leurs enfants à l'école. Il faut avoir une place dans le budget pour ça. On a reçu ces lettres en janvier-février. Tout le monde travaille, on ne peut pas vite changer les choses.

Monsieur Marc Stettler : pour cette année, on va passer chez vous, on est en train d'organiser ça. On va trouver une solution pour les parents qui bénéficiaient des transports jusqu'à ce jour. On ne va pas s'arrêter au Cerneux-Godat. Le problème c'est qu'il y a un Règlement cantonal qui a été décidé et qui fait foi. On doit travailler par rapport à ça maintenant étant donné qu'on n'a pas de Règlement communal. Si on veut faire plus, payer tout le monde, on doit avoir une base légale. Ça ne peut pas entrer en vigueur au mois d'août 2018. On peut mettre ça pour l'année prochaine, si c'est décidé. La question est de savoir où on va prendre cet argent. Si on va chercher tout le monde, est-ce qu'on va chercher quelqu'un qui habite à 100 mètres de l'école ? Où est la limite ? Il faut que ça figure dans un Règlement sinon il y aura toujours quelqu'un qui va nous dire que ce n'est pas correct.

Monsieur Claude Gagnebin : concernant la question relative aux indemnités versées actuellement à d'éventuels parents, il y avait des indemnités versées jusqu'à l'année passée. Actuellement, ces parents n'ont plus droit aux indemnités, les enfants ayant grandi. Quant à savoir pourquoi c'est le Service de la mobilité et non pas le Service de l'enseignement qui a pris position, je propose à Monsieur Farine de poser la question à la prochaine session du Parlement jurassien parce que nous ne sommes pas compétents pour l'organisation cantonale.

Monsieur Edwin Bischof : le Canton ne regarde que le critère de la distance, mais la sécurité n'est pas la même sur toutes les routes. Il y a des routes principales sans trottoir et qui sont pratiquement des autoroutes très étroites comme chez nous. Est-ce que le Canton regarde aussi ça ? La Loi fédérale dit que la sécurité des enfants doit être garantie. Le Canton ne dit rien par rapport à ça.

Monsieur Marc Stettler : on a eu une longue discussion avec le Canton qui nous a répondu qu'il n'y avait pas tant de trafic frontalier sur la route de Biaufond ! C'est la réponse officielle. On a aussi essayé de dire qu'on ne pouvait pas comparer un village comme le nôtre qui a beaucoup de dénivellation avec un village de plaine. Pour le Canton, ce n'est pas un argument valable, si ça monte dans un sens, ça descend dans l'autre !

Monsieur Matthias Bucheli : je me demande s'il n'y a pas aussi un souci au niveau du Canton car il ne respecte pas la Loi fédérale qui dit que c'est la collectivité qui doit assurer la sécurité sur le chemin de l'école. Est-ce qu'ils ont le droit de couper les contributions ? C'est probablement contraire à la Loi fédérale.

Monsieur Marc Stettler : je ne peux pas répondre parce que je ne connais pas l'arrêté récent dont vous parlez.

Monsieur Yann Chappatte : j'aimerais des précisions pour prendre définitivement position. Si j'ai bien compris, pour la rentrée scolaire 2018-2019, on aura un bus de 24 places dans lequel nous pourrions prendre 5 élèves qui ont droit aux transports scolaires et 18 qui n'y ont normalement pas droit, par conséquent 23 places occupées sur 24. Ça serait donc bon pour cette année. Par contre, on ne prendrait pas d'enfant pour des gens qui habitent dans un périmètre différent. Donc, pas de problème pour cette année, c'est bien ça ?

Monsieur Marc Stettler : oui.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je vais prêcher un peu pour ma paroisse. J'aimerais déjà qu'on réalise qu'il y a des années qu'on bénéficie des transports alors qu'on n'y avait pas droit. Je remercie encore une fois les autorités pour ça. Ce que j'ai vraiment envie de dire c'est que ça doit profiter soit à tout le monde, soit à personne. C'est là que ça devient compliqué parce qu'il y a des habitants tout partout. Si une personne s'établit à Biaufond, on devra y descendre pour un enfant par exemple. S'il y a un enfant au Peu-Claude, on devra y aller pour un seul enfant, etc. Il faut bien réaliser ça. Ça pourra faire énormément de kilomètres. Je pense qu'il



faudra 3 bus. Moi, je suis prêt à financer ça, mais je ne pense pas que ce n'est qu'à la Commune de payer. Je suis un peu sceptique. Je pense que les parents peuvent aussi contribuer parce que ce sont nos enfants. Après, s'il y a une Loi fédérale, je ne le sais pas. Cette année, mes enfants ne prendront pas le bus parce que je devrais les amener au Bois-Français, mais ça ne me sert à rien de les amener jusqu'à cet endroit, autant aller jusqu'à l'école, mais je ne veux pas me plaindre parce qu'il y a des gens qui amènent leurs enfants à l'école depuis des années. C'était une grâce jusqu'à aujourd'hui. On doit faire pour tout le monde la même chose. Si la motion dit qu'on prend tout le monde, je dis oui, mais si c'est uniquement pour les gens qui en ont bénéficié jusqu'à maintenant, je dis non. Il faut un esprit d'égalité.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : dans l'esprit des motionnaires, il n'était pas question de consacrer des inégalités. Je n'étais pas tellement au courant de ces détails. A mon avis, ce qui importe, c'est que c'est à nous, citoyens des Bois, de nous pencher sur ce problème. On n'en a rien à faire de ces directives obtuses, étroites du Canton qui considère qu'il y a des hameaux ou pas, des histoires de mètres ou pas. On a encore un peu d'autonomie communale. Notre collectivité se doit d'établir si le chemin qui mène à l'école est sûr. Ça, c'est la base de ma motion. Si maintenant, j'entends que pour l'année qui vient on peut continuer la pratique en cours, je suis prêt à retirer la motion pour autant qu'on mette vraiment sur la table la décision d'étudier à fond ce que pourrait coûter ces transports et chiffrer précisément les coûts, parce que cette histoire de Fr. 140'000.00 me fait rigoler. Je suis sûr que si on se met sérieusement à établir des projections en regardant un peu comment la population est établie dans notre puzzle de hameaux, on aura d'autres chiffres. Si on me dit qu'on prend cette année pour établir un Règlement, je suis prêt à retirer ma motion.

Monsieur Martial Farine : je demande une suspension de séance.

La séance est suspendue.

Reprise des débats.

Monsieur Marc Stettler : je propose d'établir une liste jusqu'à la prochaine séance du Conseil général. Ce n'est pas un problème de donner un chiffre correct, mais il y a des questions auxquelles il faut répondre. Quel est le trajet minimal qu'on accepte pour aller chercher le premier enfant ? Combien de temps accepte-t-on qu'il reste dans le bus ? Est-ce qu'on accepte qu'il y reste pendant 45 minutes, 60 minutes jusqu'à ce qu'il arrive ? On a quand même une grande superficie communale si on va chercher tout le monde. Si on a une ferme isolée où un enfant commence l'école à 7 heures et l'autre à 8 heures, est-ce qu'on prend les deux en même temps ou est-ce qu'on doit y aller deux fois ? Il y a énormément de facteurs dont on doit tenir compte. Est-ce que les enfants éloignés mangent à l'UAPE à midi ou doivent-ils tous pouvoir rentrer manger à la maison ? Si on a un trajet de 45-60 minutes, à midi, ils n'auront pas beaucoup de temps pour manger. Il faut que quelqu'un décide de ces facteurs à prendre en compte. Si c'est moi qui décide, tout le monde sera insatisfait.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : ce n'est pas à moi de vous donner tous ces détails. Par contre, je peux retenir de la discussion que nous avons maintenant un délai d'une année puisqu'on m'assure que pour l'année qui vient les choses peuvent continuer comme elles ont toujours fonctionné. Je propose de transformer cette motion en postulat et je charge les autorités scolaires d'étudier la chose, je demande que le Conseil communal édicte une réglementation, consulte à gauche et à droite. En tant que Conseiller général, je n'ai pas à pondre des règlements tout seul. Je ne vais pas vous donner de réponse. Je propose que, précisément, ce soit la Commission scolaire, le Conseil communal en accord avec une consultation qui

pourrait être lancée avec des parents, qui mettent au point un projet. Par contre, ce que je souhaiterais, c'est qu'on ait des principes. En tant que collectivité publique, nous devons nous montrer autonomes, puisque le Canton se désengage, tout est démantelé aujourd'hui, nous pouvons prendre le contrepied, nous avons cette possibilité, c'est notre fierté de pouvoir mettre sur pied quelque chose qui nous est propre. Deuxièmement, nous avons le temps pendant cette année d'étudier patiemment ce qui convient. C'est à la collectivité de s'assurer que le trajet soit acceptable en terme de sécurité. Ce n'est pas qu'une question d'argent. Je propose donc de transformer cette motion en postulat. C'est-à-dire que l'étude vous est demandée de bien vouloir regarder comment, à l'avenir, on pourra résoudre cette problématique du ramassage scolaire pour garantir une bonne sécurité du déplacement des élèves.

Au vote, la transformation de la motion en postulat est acceptée à l'unanimité.

Au vote, le postulat est accepté à l'unanimité.

#### 10. Nominations :

Election d'un membre à la Commission d'estimation

Election d'un membre à la Commission d'urbanisme

Monsieur Yann Chappatte : j'ai une remarque à faire. C'est peut-être un message qui n'a pas bien passé lors des dernières élections. Dans le cadre des réunions interpartis, on avait préparé les différentes commissions et il a été constaté que, dans la Commission d'estimation, le nombre de personnes présentes et le nombre de personnes qui participaient aux estimations n'étaient pas en corrélation. C'est-à-dire qu'on a un vrai problème entre le nombre de personnes sollicitées et celles qui participent effectivement aux estimations. Sur cette base-là, par rapport à l'expérience des partis et des anciens membres de cette Commission, il s'avère qu'il n'est manifestement pas nécessaire d'avoir plus de membres que ceux qu'on a nommés la dernière fois. Ma question est : est-ce qu'il y a un véritable besoin d'avoir une personne supplémentaire dans cette Commission pour son fonctionnement ? Si oui, les partis entendront ce besoin et trouveront quelqu'un. Si ce n'est pas le cas, je vous invite à prendre acte qu'il n'y aura personne pour l'instant. L'intention des partis est de dire qu'aujourd'hui il n'y a manifestement pas besoin de nommer quelqu'un qui ne siègera pas.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : si on change le nombre de membres, il faut changer le Règlement d'organisation si le nombre de membres est exagéré par rapport à la réalité. Mais, il faut qu'il y ait au moins 3 personnes, car si quelqu'un n'est pas là, c'est difficile de le remplacer, on en a fait l'expérience à plusieurs reprises.

Monsieur Claude Gagnebin : j'aimerais juste ajouter que le nombre minimum d'une Commission c'est 3 membres, on ne peut pas être 2. Dommage que ce soir Madame Egger qui s'occupe de l'organisation des estimations ne soit pas là. Le seul mandat que les membres de cette commission ont c'est de participer aux estimations officielles avec l'estimateur cantonal. Je vous promets que lorsque l'estimateur dit à Madame Egger qu'il vient procéder à une estimation deux semaines avant, elle a davantage de problème à trouver un membre de la Commission d'estimation disponible que de convoquer les propriétaires.

Monsieur Martial Farine : pourrait-on dire quel parti doit trouver un membre ?

Monsieur Claude Gagnebin : pour la Commission d'urbanisme, Monsieur Paul-Justin Boillat, démissionnaire, représentait le PCSI.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : j'aimerais juste dire que lors de la dernière séance de la Commission d'urbanisme de la semaine passée, on était 2 membres présents, ce qui signifie que, normalement, on n'avait même pas le droit de siéger.

Aucune proposition n'est faite pour les deux commissions. Ce point est donc reporté à la prochaine séance.

Monsieur le Président, Vincent Berger : nous arrivons au terme de cette séance. Je vous remercie d'y avoir participé. Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été ainsi que de bonnes vacances qui, je l'espère, seront ensoleillées. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 21 h 45.

Au nom du Conseil général  
Les Bois

Le Président:      La Secrétaire :

Vincent Berger      Marlyse Jobin